

**COMPTE-RENDU**

**Conseil municipal du 15 juin 2021**

**Nombre de conseillers :**

**En exercice** 19  
**Présents** 10  
**Votants** 10

L'an deux mil vingt et un

Le 15 Juin à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de VIMINES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Wolff, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 8 juin 2021

**Présents :** Corine Wolff, Myriam Mitaïs, Dominique Sellem, Jean-François Vellard, Sandrine Berlioz, Armelle Benoit, Gaëlle Bernard-Peyre, Sébastien Bleuse, Nicolas Champrond, Céline Janin

**Absents :** Jean-Philippe Quido, Cyrielle Frison, Gérard Guggiari, Mathilde Jasserand, Jean-Christophe Denarié, Marie-Noëlle Coux, Vincent Marie, Nelly Plassat, Gabriel Buffle

**Délibération n° 2021-42 : Marché de la chaufferie du groupe scolaire**

Madame le Maire expose que dans le cadre du projet de la chaufferie du groupe scolaire, il est proposé de délibérer afin de l'autoriser à engager : Une procédure de marché à procédure adaptée pour un montant prévisionnel de 148 100.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure de marché à procédure adaptée pour la chaufferie du groupe scolaire et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus ;

- d'autoriser Madame le Maire à signer le ou les marché(s) à intervenir.

**Vote : unanimité**

**Délibération n° 2021-43 : Budget communal – Décisions modificatives n°01**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 500.00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 500.00 €</b>
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	10 500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 500.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-28031 : Amortissements des frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 500.00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 500.00 €</b>
R-10222 : F.C.T.V.A.	0.00 €	0.00 €	10 500.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 500.00 €</b>	<b>10 500.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>10 500.00 €</b>		<b>10 500.00 €</b>

**Délibération n° 2021-44 : Emprunt auprès de la Caisse d'épargne**

Compte tenu de l'offre de financement à taux fixe de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes (ci-après « la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes »), le Conseil municipal de Vimines décide de contracter le contrat auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes pour un emprunt de 500.000 euros dans les conditions ci-après indiquées :

- Montant : 500 000 Euros
- Durée : 20 ans
- Taux d'intérêt : taux fixe de 1.000 %
- Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle
- Commission d'engagement : 0.15 % du capital emprunté

Le Conseil municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de cet emprunt, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

**Vote : unanimité**

**Délibération n° 2021-45 : Conventions d'autorisations d'implantation d'un poteau dans le domaine privé**

Monsieur Jean-François Vellard, Adjoint au Maire, informe les membres présents que, dans le cadre de l'adressage des voies de la commune, il est apparu nécessaire d'implanter certains poteaux de dénomination sur du domaine privé. Un projet de convention d'implantation est proposé en annexe et présenté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide le projet de convention et la liste des implantations proposées
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**Vote : unanimité**

**Délibération n° 2021-46 : Convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'implantation de poteaux urbains servant à la dénomination d'une voie sur le domaine public**

Monsieur Jean-François Vellard, Adjoint au Maire, informe les membres présents que, dans le cadre de l'adressage des voies de la commune, il est apparu nécessaire d'implanter trois poteaux urbains sur le domaine public de la Commune de Saint-Cassin.

Un projet de convention d'implantation est proposé en annexe et présenté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide le projet de convention
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**Vote : unanimité**

**Délibération n° 2021-47 : Avenant n° 1 à la Convention entre Grand Chambéry et la commune de VIMINES pour l'entretien courant des voiries d'intérêt communautaire**

Madame le Maire rappelle que Grand Chambéry a défini l'intérêt communautaire en matière de voirie, arrêté la nouvelle cartographie des voiries d'intérêt communautaire, et défini les modalités pratiques et financières d'exercice de la compétence pour l'entretien, l'aménagement et la création de voiries d'intérêt communautaire.

L'entretien courant des voiries d'intérêt communautaire, qui relève de la compétence de l'agglomération, est réalisé par les communes pour des raisons organisationnelles.

Grand Chambéry a fait passer au Bureau communautaire du 17 décembre 2020 une décision pour avenant la convention de mise à disposition de services entre la communauté d'agglomération et la commune relative à l'entretien courant des Voiries d'Intérêt Communautaire (VIC).

La nouvelle convention de 2019 a été rédigée pour correspondre à la redéfinition de la compétence Voirie effectuée en 2018 et préciser plus clairement toutes les modalités liant la communauté d'agglomération à chaque commune concernée. Cette convention avait une durée de 2 ans avec un

terme au 31/12/2020 et l'avenant intervient pour définir une durée illimitée avec une dénonciation possible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

Article 1 : d'approuver la convention d'entretien courant des voiries d'intérêt communautaire entre Grand Chambéry et chaque commune concernée,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions,

**Vote : unanimité**

**Délibération n° 2021-48 : Approbation de la convention d'adhésion aux missions de conseil et d'accompagnement en matière de gestion des ressources humaines avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Savoie**

Madame le Maire expose que le Centre de Gestion propose une mission facultative de conseil et d'accompagnement en matière de gestion des ressources humaines.

Au vu des mouvements de personnel, il est apparu nécessaire de recourir à la mission d'analyse de contrats et de situations individuelles complexes afin de former le nouvel agent affecté à la gestion des carrières et de mettre à jour les dossiers administratifs des agents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

Article 1 : d'approuver la convention d'adhésion aux missions de conseil et d'accompagnement en matière de gestion des ressources humaines avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Savoie

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions,

**Vote : unanimité**

**Le Maire,  
Corine Wolff**

